



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° DCL/BCBDE/2022-620 modifiant la composition de la commission d'élus DETR

VU :

- les articles L.2334-37 et R.2334-32 à 35 du code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Simon BABRE en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal d'installation au 23 août 2022 ;
- l'arrêté n° DELE/BCBDE/2020-342 portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des membres de la commission de la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR ;
- les listes présentées par l'union des maires et des élus de l'Eure et par l'association des mairies rurales de l'Eure le 28 septembre 2020
- le procès-verbal du 3 novembre 2020 concernant l'élection des membres de la commission D.E.T.R. ;
- l'arrêté préfectoral n° DELE/BCBDE/2020-490 du 6 novembre 2020 portant composition de la commission d'élus DETR

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1er : Les paragraphes 1 et 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DELE/BCBDE/2020-490 susvisé sont modifiés comme suit :

I - Représentants des communes n'excédant pas 20 000 habitants (5 sièges) :

M. Jean-Paul HEROUARD, maire de Marcilly-la-Campagne est désigné en remplacement de M. Michel FRANCOIS, démissionnaire de ses fonctions de maire de Tillières-sur-Avre

II - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale n'excédant pas 60 000 habitants (6 sièges) :

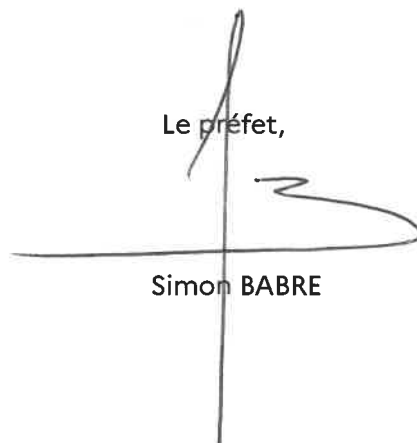
M. Nicolas GRAVELLE, président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, est désigné en remplacement de M. Michel LEROUX, démissionnaire de ses fonctions de président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle

Article 2 : la commission d'élus DETR est composée des membres dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 3 : la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **27 OCT. 2022**

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal stroke crossing it, ending in a flourish.

Simon BABRE

**Annexe à l'arrêté DCL/BCBDE/2022-620
modifiant la composition de la commission d'élus DETR**

Liste des membres de la commission d'élus DETR

I - Représentants des maires des communes n'excédant pas 20 000 habitants (5 sièges) :

M. Frédéric DUCHE, maire des Andelys
M. René DUFOUR, maire des Damps
M. Jean-Paul HEROUARD, maire de Marcilly-la-Campagne
Mme Laurance BUSSIERE, maire de Daubeuf-la-Campagne
M. Jean-Pierre FONDRILLE, maire de Neaufles-Saint-Martin

II - Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale n'excédant pas 60 000 habitants (6 sièges) :

M. Jean-Paul LEGENDRE, président de la communauté de communes du Pays du Neubourg
M. Philippe GERICS, président de la communauté de communes Lyons-Andelle
M. Alexandre RASSAERT, président de la communauté de communes du Vexin Normand
M. Jérôme PASCO, président de la communauté de communes du Pays de Conches
M. Vincent MARTIN, président de la communauté de communes Roumois-Seine
M. Nicolas GRAVELLE, président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie